

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Dominik Boisvenue](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3d6705a210d88e2412d00d8e>

Date d'obtention : 2022-05-24 20:46:15

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

3 étapes qui permettent de mieux préparer l'intervention avec l'instigateur: 1) la rencontre avec la personne qui signale 2) évaluer la situation 3) vérifier l'information

Les 3 étapes se font avec la grille d'évaluation de l'incident.

Quand l'acte est évalué comme malveillant il faut confisquer le cellulaire de l'auteur et signaler au poste de police responsable de son école.

Si après l'étape 3 l'acte n'est pas considéré comme malveillant, il faut rencontrer l'auteur du geste et ajouter sa version des faits à l'équation; la grille d'évaluation de l'incident est aussi utilisée à ce moment.

Si l'acte est considéré comme malveillant, il faut confisquer son cellulaire et signaler au poste de police responsable de son école. Si l'acte est considéré comme impulsif, il faut se référer aux politiques de l'établissement pour gérer les conséquences de la situation. Une communication aux parents des élèves impliqués (victime, témoins, auteur) est à faire. Si l'acte contient du matériel jugé comme de la pornographie juvénile (production, distribution, utilisation), il faut confisquer l'appareil numérique responsable d'avoir produit-diffusé-utilisé le contenu et signaler au poste de police responsable de son école.

Lorsqu'il y a du matériel pornographique juvénile - il faut faire un signalement au DPJ pour les élèves impliqués (victime et auteur).

### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'utilisation de la grille d'évaluation de l'incident permet de guider toutes les situations de plus simple à très complexe.

Il y a des actes qui doivent être faites à l'école avant d'impliquer le corps de police.

Il y a des actes que le corps de police ne peut pas demander de faire à l'école.

Il y a des actes que seul le corps de police peut faire.

### Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer l'appareil lorsqu'il y a du contenu relevant de la pornographie juvénile; il peut y avoir plusieurs appareils différents utilisés et l'argumentaire de l'élève peut rendre la tâche difficile (ex: si l'élève refuse de collaborer, souhaite négocier (ex: garder son téléphone et attendre la police à l'école) dit qu'il en a besoin).

Les appareils électroniques sont utiles aussi dans une certaine mesure, ce n'est pas juste de confisquer quelque chose qui est un «accessoire».